



Assemblée générale

Distr. générale
23 novembre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 138 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2022

Huitième rapport d'étape annuel sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

Seizième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2022

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le huitième rapport d'étape annuel du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève ([A/76/350](#)). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 11 novembre 2021.

2. Le Secrétaire général indique que son rapport est soumis en application de la section IX de la résolution [75/253](#) A de l'Assemblée générale, qu'il couvre la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 et qu'il rend compte de la situation financière du projet à la fin juillet 2021 et des activités menées depuis la publication du septième rapport d'étape annuel ([A/75/355](#)).

II. Dispositif de gouvernance du projet

3. Dans la section II de son rapport, le Secrétaire général fait le point sur le dispositif de gouvernance du projet et donne des informations sur les activités du Conseil consultatif, du Comité directeur et du Comité des commissaires aux comptes au cours de la période considérée.

Comité des commissaires aux comptes

4. Le Comité des commissaires aux comptes a effectué deux visites, du 26 octobre au 13 novembre 2020 et du 11 janvier au 29 janvier 2021, en vue de procéder à l'audit des travaux menés dans le cadre du plan stratégique patrimonial. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé qu'une autre visite avait eu lieu du



13 au 17 septembre 2021 et qu'une visite était prévue en novembre 2021 pour les activités d'audit annuel complet. Il s'est fait fournir des informations actualisées sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Au total, 12 des 48 recommandations répertoriées ont été appliquées, 4 sont en cours d'application et les 32 autres, dont le délai est fixé à la fin de 2021, ont été considérées comme appliquées par l'Administration, mais le Comité n'a pas encore confirmé la chose. **Le Comité consultatif compte qu'il sera donné suite dans les plus brefs délais aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (voir A/75/7/Add.12, par. 4).**

Effectifs des équipes chargées du projet

5. Le Comité consultatif s'est fait fournir un tableau répertoriant les effectifs des équipes chargées du projet et l'état d'occupation des postes en 2021, ainsi que les propositions concernant les emplois proposés pour 2022 (voir tableau 1).

Tableau 1

Effectifs des équipes chargées du projet au 29 octobre 2021 et emplois proposés pour 2022

<i>Emploi de temporaire</i>	<i>Classe</i>	<i>Statut</i>	<i>Emploi proposé pour 2022</i>
Équipe chargée de la gestion du projet			
Directeur(trice) de projet	D-2	Emploi pourvu	Oui
Responsable de l'appui à la gestion du programme	D-1	Emploi pourvu	Oui
Responsable des études techniques et des travaux de construction	D-1	Emploi pourvu	Oui
Administrateur(trice) de projet hors classe	P-5	Formalités d'entrée en fonctions en cours	Oui
Fonctionnaire d'administration (hors classe)	P-5	Formalités d'entrée en fonctions en cours	Oui
Administrateur(trice) de projets	P-4	Emploi pourvu	Oui
Chef de projet (génie)	P-4	Emploi pourvu	Oui
Chef de projet (architecte)	P-4	Emploi pourvu	Oui
Chef de projet (architecte)	P-4	Recrutement en cours	Oui
Spécialiste des questions juridiques et de la gestion des marchés	P-4	Emploi pourvu	Oui
Spécialiste du budget et de la gestion des coûts	P-4	Emploi pourvu	Oui
Spécialiste de la gestion des marchés	P-3	Emploi pourvu	Oui
Assistant(e) aux programmes	G(AC)	Emploi pourvu	Oui
Assistant(e) aux programmes	G(AC)	Emploi pourvu	Oui

<i>Emploi de temporaire</i>	<i>Classe</i>	<i>Statut</i>	<i>Emploi proposé pour 2022</i>
Assistant(e) aux programmes et à la communication	G(AC)	Provisoirement vacant, le titulaire ayant fait l'objet d'un prêt jusqu'à la fin de 2021	Oui
Équipe opérationnelle spécialisée			
Spécialiste des achats	P-4	Emploi pourvu	Oui
Spécialiste des achats	P-4	Emploi pourvu	Oui
Expert(e) opérationnel(e) (informatique et communications)	P-4	Emploi pourvu	Oui
Expert(e) opérationnel(le) (architecte)	P-3	Emploi pourvu	Oui
Expert(e) opérationnel(le) [ingénieur(e)]	P-3	Emploi pourvu	Oui
Expert(e) opérationnel(le) (sécurité)	P-3	Poste pourvu	Oui

Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

6. Le Comité consultatif a également reçu un récapitulatif des effectifs approuvés depuis le début du projet, mais n'a pas obtenu d'informations sur les emplois occupés tout au long du projet (voir tableau 2).

Tableau 2

Récapitulatif des effectifs depuis le début du projet

Équipe chargée de la gestion du projet

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<i>Catégorie</i>	<i>Résolution 68/247</i>	<i>Résolution 69/262</i>	<i>Résolution 70/248</i>	<i>Résolution 71/272</i>	<i>Résolution 72/262</i>	<i>Résolution 72/262</i>	<i>Résolution 72/262</i>		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									
D-2	1	1	1	1	1	1	1	1	1
D-1	2	2	2	2	2	2	2	2	2
P-5	2	2	2	2	2	2	2	2	2
P-4	5	5	5	5	5	5	5	5	6
P-3	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Total partiel	11	11	11	11	11	11	11	11	12
Agent des services généraux									
Autres classes	1	3	3	3	3	3	3	3	3
Total partiel	1	3	3	3	3	3	3	3	3
Total	12	14	14	14	14	14	14	14	15

Équipe opérationnelle spécialisée

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Catégorie	Résolution 68/247	Résolution 69/262	Résolution 70/248	Résolution 71/272	Résolution 72/262	Résolution 72/262	Résolution 72/262		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									
P-5					1	1	1		
P-4	3	3	3	4	4	4	4	4	4
P-3	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Total	5	5	5	6	7	7	7	6	6

7. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer systématiquement dans les futurs rapports d'étape sur le plan stratégique patrimonial, ainsi que dans les rapports d'étape concernant d'autres projets de construction de l'ONU, un tableau récapitulant les effectifs dont les équipes de projet ont été dotées depuis le début, avec des informations indiquant les dates de début et de fin de chaque emploi, l'état d'occupation des emplois et les emplois proposés pour l'année suivante (voir également A/76/7/Add.8, par. 7, et A/76/7/Add.11, par. 7).

8. Le Secrétaire général indique qu'afin d'atténuer les retards, il était nécessaire de renforcer l'équipe de gestion en la dotant d'un emploi d'architecte (P-4) supplémentaire pour le quatrième trimestre de 2021 et pour toute la durée de 2022, dont le coût serait financé au moyen des ressources allouées à la gestion du projet (A/76/350, par. 15). Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que des retards, en partie dus à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), avaient entraîné le chevauchement d'activités particulièrement prenantes et une charge de travail dépassant les moyens de l'équipe, avec un risque majeur de nouveaux retards et de coûts supplémentaires. En outre, 3 des 15 emplois étaient temporairement vacants et il avait fallu remplacer des membres clés de l'équipe de consultants qui étaient partis. Compte tenu de ce qui précède, les risques tenant aux ressources en personnel comptent parmi les principaux risques du projet depuis le début de 2021 (voir par. 18). Le Comité a également été informé que le Secrétariat avait déterminé que la création de cet emploi faisait partie des prérogatives du Secrétaire général. **Étant donné qu'il importe d'atténuer les risques liés au projet et de faire face à la charge de travail supplémentaire découlant du chevauchement d'activités essentielles, le Comité consultatif recommande la création d'un poste d'architecte (P-4) dans l'équipe du projet. Il note toutefois que, par principe, la création de l'emploi de temporaire aurait dû être proposée à l'Assemblée générale pour approbation et compte que des informations supplémentaires seront données à l'Assemblée au moment de l'examen du présent rapport. Il souligne que la question des effectifs doit être examinée chaque année de sorte que la taille de l'équipe soit en adéquation avec les activités restant à mener.**

III. État d'avancement du projet

A. État d'avancement des activités

9. On trouvera un récapitulatif de l'état d'avancement des activités aux paragraphes 16 à 20 du rapport d'étape et des informations complémentaires aux

paragraphe 21 à 49. Les principales activités décrites dans le rapport sont les suivantes :

a) le nouveau bâtiment permanent H était pratiquement achevé à la mi-mai 2021, après des retards dus à la fermeture des chantiers par les autorités genevoises du fait de la COVID-19 et à un ralentissement des travaux tenant au durcissement des mesures sanitaires et des mesures de sécurité. Le personnel a emménagé dans les nouveaux locaux entre la mi-mai et la mi-juin 2021 ;

b) le bâtiment de conférence temporaire, comprenant trois salles de conférence de 200 places destinées à assurer la continuité des opérations pendant les travaux de rénovation, a été achevé et mis en service en septembre 2020, avec un retard et des coûts supplémentaires d'environ 260 000 francs suisses en raison des mesures tenant à la COVID-19. Le bâtiment a accueilli plus de 380 réunions, depuis son achèvement en 2020 (voir par. 26) ;

c) la phase de préparation des travaux pour la rénovation des principaux bâtiments historiques datant des années 1930 et 1950 a été achevée, avec un retard de six mois (voir par. 17), après la signature en décembre 2020 du contrat relatif au coût maximal garanti. Le coût ainsi convenu était inférieur au coût initialement arrêté au début de la phase de préparation des travaux et englobait également les coûts qui seraient vraisemblablement liés aux mesures de lutte contre la pandémie jusqu'à la fin juin 2021, estimés à environ 2,2 millions de francs suisses (voir par. 29). Ces coûts additionnels ont pu être entièrement couverts par le montant prévu dans le contrat d'origine, grâce aux économies faites ailleurs à la faveur de la procédure collaborative de passation des marchés de sous-traitance dite « à livre ouvert » pendant la phase de préparation des travaux. Le Comité consultatif a été informé que les principaux travaux de rénovation avaient commencé en janvier 2021 et se poursuivaient à un rythme soutenu, environ 75 % de la surface utile étant en cours de rénovation (voir par. 16) ;

d) l'appel d'offres pour la rénovation du bâtiment E datant des années 1970, qui couvre les études techniques, les services de préparation des travaux, la rénovation du bâtiment de conférence et le démantèlement de la tour de bureaux, a été lancé au second semestre de 2021. Compte tenu des enseignements à retenir et conformément aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes, il est fait appel, dans la stratégie de passation des marchés relative au bâtiment E, à une méthode dite « à livre ouvert » prévoyant une phase collaborative préalable aux travaux qui se déroulerait parallèlement à la phase d'achèvement des études techniques et la recouperait, dès le départ, comme cela a été fait avec succès dans le cadre de la procédure d'appel d'offres et d'adjudication du contrat de rénovation des bâtiments historiques datant des années 1930 et 1950 ([A/76/350](#), par. 23 ; voir par. 16 plus bas).

10. Le Comité consultatif accueille favorablement le fait que le nouveau bâtiment permanent H soit occupé et que le bâtiment de conférence temporaire soit entré en service et compte que des informations supplémentaires sur leur utilisation seront données dans le prochain rapport d'étape. Il prend également note des progrès qui ont été faits dans le cadre d'autres activités clés du projet malgré les difficultés liées à la pandémie.

B. Cahier des charges et analyse de la valeur

11. Le Secrétaire général indique ne pas avoir proposé dans son rapport d'étape de réduire l'ampleur des travaux approuvés et signale que l'ONU a continué de procéder à une analyse de la valeur et à des optimisations pour atteindre les objectifs fixés dans

le cahier des charges à un moindre coût (A/76/350, par. 19 et 78). Par exemple, les travaux d'agrandissement de la cafétéria du bâtiment A, qui auraient permis d'augmenter le nombre de places assises, devraient être retirés de l'actuel contrat de rénovation des bâtiments historiques pour augmenter la probabilité d'atteindre les principaux objectifs du projet sans dépassement budgétaire, compte tenu de l'ajout de services de restauration dans d'autres zones du complexe et de la baisse notable de la demande ces deux dernières années (ibid., par. 19). Le Comité consultatif a demandé si le fait de ne pas augmenter le nombre de places assises dans la cafétéria constituerait une réduction des travaux prévus dans le cahier des charges et a été informé que cette suppression, qui entraînerait une économie potentielle nette estimée à 2 658 770 francs suisses, était considérée comme le fruit d'une analyse de la valeur relevant de la maîtresse d'ouvrage, qui visait à atténuer le risque de dépassement des coûts, mais n'avait pas d'incidence sur les principaux objectifs ni sur le cahier des charges approuvés par l'Assemblée générale. D'autres possibilités concernant l'analyse de la valeur, principalement liées à des travaux qui n'ont pas encore commencé, sont actuellement examinées par la maîtresse d'ouvrage, avant consultation du Comité directeur et des principales parties prenantes.

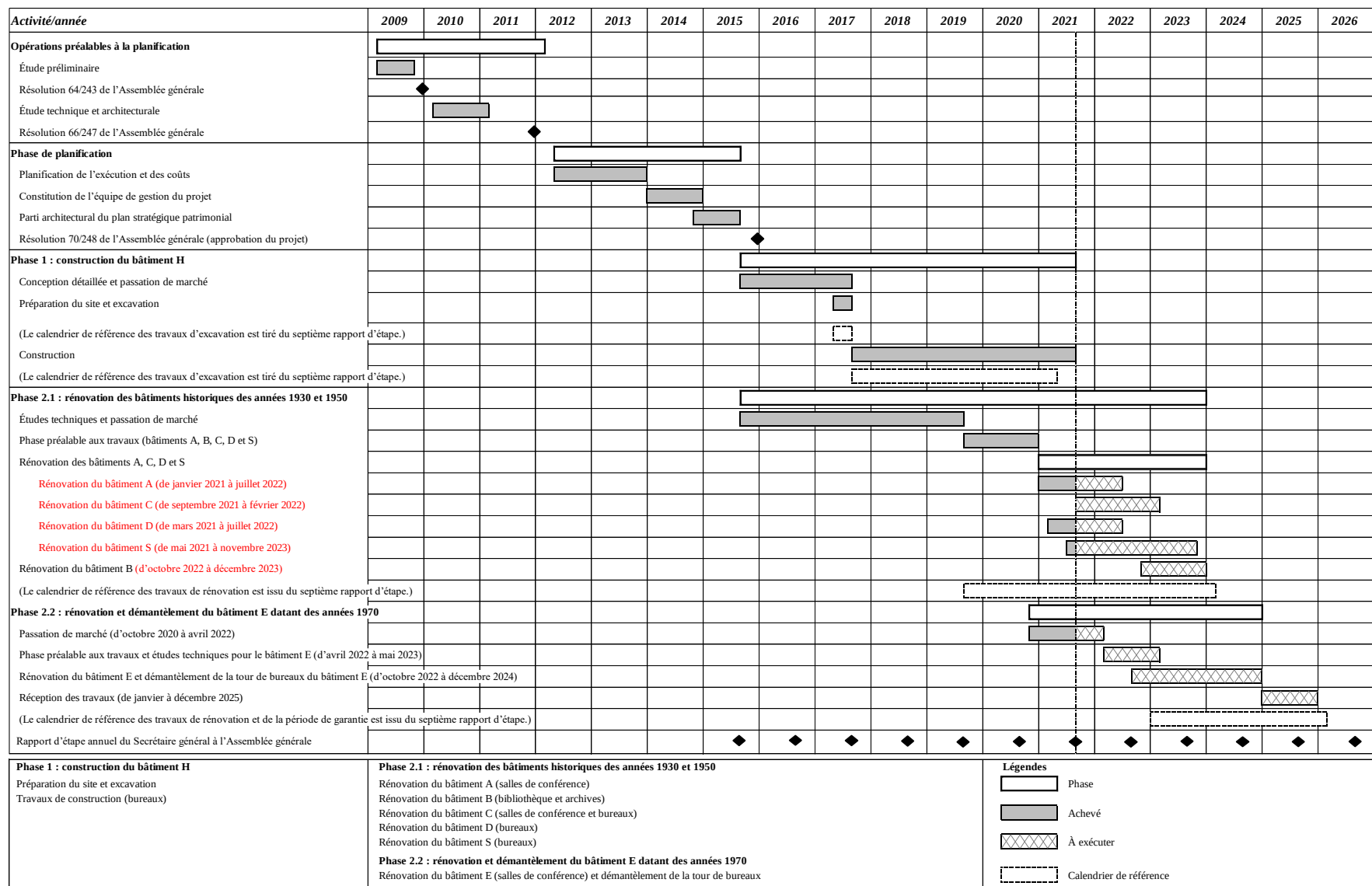
12. Néanmoins, dans son rapport, le Secrétaire général demande à l'Assemblée générale de l'autoriser à présenter, en fonction des besoins, des propositions ayant pour effet de revoir à la baisse les éléments du cahier des charges pour atténuer le risque de dépassement des coûts [ibid., par. 118 d)]. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé qu'à ce stade, il était trop tôt pour dire s'il serait nécessaire de revoir à la baisse les éléments du cahier des charges. En outre, toute modification susceptible d'avoir une incidence sur le cahier des charges serait présentée à l'Assemblée comme prévu à la section X de la résolution 70/248 A, uniquement si le recours à des stratégies d'atténuation visant à faire face aux dépassements de coûts restants, y compris des solutions issues de l'analyse de valeur, ne suffisait pas à assurer la prise en charge de l'augmentation des coûts prévue et que la réduction des éléments prévus dans le cahier des charges était le seul moyen de mieux maîtriser les dépassements de coûts potentiels.

13. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer de suivre de près et d'atténuer les risques liés au projet et de prendre les mesures nécessaires pour que le projet soit exécuté dans le respect du cahier des charges, du calendrier et du budget approuvés par l'Assemblée (voir également par. 17). En outre, il recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général de donner, dans son prochain rapport d'étape, des informations plus détaillées sur les analyses de la valeur prévues et en cours et sur les incidences qu'elles auraient sur le projet. Il encourage également le Service de la politique de gestion mondiale des biens à continuer de donner des orientations plus complètes sur les meilleures pratiques et les enseignements concernant tous les aspects des projets de construction, y compris les analyses de la valeur, pour veiller à l'adoption d'approches cohérentes pour tous les projets et à l'obtention de gains d'efficacité.

C. Calendrier du projet

14. Aux paragraphes 55 à 59 de son rapport, le Secrétaire général donne des informations sur le calendrier du projet. Le Comité consultatif s'est fait remettre une version modifiée du calendrier du projet reproduit dans le rapport du Secrétaire général (A/76/350, fig. IX), indiquant les dates de début et de fin de chacune des phases et sous-phases restantes (voir figure).

Calendrier du projet au 29 octobre 2021



15. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter, dans les rapports d'étape sur le plan stratégique patrimonial et dans ceux portant sur d'autres projets de construction de l'ONU, le calendrier du projet sous forme de diagramme et de tableau, avec les dates des différentes étapes et sous-étapes, des explications concernant les éventuels retards et d'autres informations pertinentes (voir également A/76/7/Add.8, par. 11, A/76/7/Add.11, par. 9, et A/76/7/Add.13, par. 11).**

16. Selon le calendrier du projet, les étapes restantes sont les suivantes :

a) l'achèvement des travaux de rénovation majeurs dans les bâtiments historiques des années 1930 et 1950 est prévu pour la fin de 2023, le bâtiment C devant être terminé en février 2022, les bâtiments A et D d'ici à juillet 2022, le bâtiment S d'ici à novembre 2023 et le bâtiment B d'ici à décembre 2023 ;

b) l'achèvement de la passation du marché principal pour la rénovation du bâtiment E datant des années 1970 est prévu en avril 2022, la phase de préparation des travaux et les études techniques devant se terminer en mai 2023. Les travaux de rénovation et le démantèlement de la tour de bureaux devraient commencer en octobre 2022 et s'achever en décembre 2024. Les activités concernant la réception des travaux devraient se poursuivre tout au long de 2025 pour se terminer en décembre 2025.

17. Il est maintenant prévu que le projet se termine à la fin de 2025, ce qui représente un gain de trois mois, par rapport au calendrier figurant dans le précédent rapport d'étape, qui prévoyait que les activités de construction se termineraient au début de 2025 et les activités de réception des travaux au début de 2026 (A/75/355, par. 50 ; voir également A/75/7/Add.12, par. 8). S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que le retard de six mois précédemment signalé pour la phase des travaux préparatoires concernant la rénovation des bâtiments historiques datant des années 1930 et 1950 avait été partiellement compensé par une réduction de trois mois pour la période de construction, en raison du réaménagement de divers travaux, rendu possible, en partie, par une réduction notable du nombre des conférences en 2021 en raison de la pandémie. **Le Comité note que, selon le calendrier actuel du projet, le retard de six mois signalé précédemment devrait être ramené à trois mois et compte que des efforts supplémentaires seront faits pour garantir l'achèvement du projet dans les délais prévus.**

D. Risques liés au projet

18. On trouve au paragraphe 52 du rapport du Secrétaire général une liste des risques liés au projet qui présentent actuellement le niveau de gravité le plus élevé, s'agissant aussi bien de leur probabilité que de leurs effets. Il s'agit notamment : a) de modifications qui pourraient être apportées aux plans, en raison de l'évolution des spécifications émanant des parties prenantes ou du fait que la dernière main serait mise tardivement aux spécifications, en particulier parce que la pandémie impose l'adoption de nouvelles modalités de travail (voir également par. 21) ; b) de retards liés à la passation de marché ainsi qu'aux négociations et à l'accord sur le coût maximal garanti pour la rénovation du bâtiment E, et de l'augmentation potentielle des coûts ; c) de la possibilité que les études techniques relatives aux travaux à exécuter soient entachées d'erreurs ou d'omissions ; d) de la nécessité d'altérer ou de réparer de manière imprévue des structures ou des installations mécaniques et électriques ; e) de la difficulté à retenir les membres de l'équipe de gestion du projet. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter, dans les futurs rapports d'étape sur le plan stratégique patrimonial et les autres projets de construction de l'ONU, un tableau comparant les cinq principaux risques liés aux projets par rapport aux trois**

derniers rapports d'étape, ainsi qu'une explication de tout changement (voir également [A/76/7/Add.8](#), par. 16, [A/76/7/Add.11](#), par. 17, et [A/76/7/Add.13](#), par. 16).

E. Coûts du projet

19. Le plan des dépenses continue d'être fondé sur le budget maximum qui a été approuvé, à savoir un budget de 836,5 millions de francs suisses ([A/76/350](#), par. 60). Les prévisions de dépenses révisées pour les coûts de base du projet s'élèvent à 799,9 millions de francs suisses, soit 21,0 millions de moins que le montant indiqué dans le septième rapport d'étape (ibid., par. 61). Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que la diminution de 21,0 millions de francs suisses était principalement due au coût final des travaux convenu, sur la base du coût maximal garanti, pour les bâtiments historiques des années 1930 et 1950, aux conséquences moins graves que prévu de la COVID-19 et à un gain de trois mois en ce qui concerne le programme de travail. Les prévisions actuelles concernant le coût final ne devraient pas changer fondamentalement avant la fin du premier semestre 2022, lorsque le coût effectif des travaux concernant le bâtiment E sera connu. En outre, les prévisions ont été jugées prudentes et tiennent compte des risques liés à l'approvisionnement et des conditions du marché susceptibles d'influer sur le prix du contrat relatif au bâtiment E.

20. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que les dépenses cumulées pour la période allant de 2014 au 30 septembre 2021 s'élevaient à 370,4 millions de francs suisses et que les dépenses prévues pour le reste de 2021 étaient estimées à 32,4 millions de francs suisses. Les décaissements prévus pour 2022 sont chiffrés à 131,7 millions de francs suisses. Le Comité s'est également fait remettre des informations sur les dépenses mensuelles pour la période 2019-2021, ainsi que des estimations concernant les dépenses mensuelles pour le reste de 2021 et pour 2022, qui sont présentées à la fin du présent rapport. **Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer des versions actualisées des tableaux présentés en annexe dans les futurs rapports d'étape sur le plan stratégique patrimonial et sur les autres projets de construction de l'ONU (voir également [A/76/7/Add.8](#), par. 25, et [A/76/7/Add.11](#), par. 26).**

F. Autres aspects concernant le projet

Stratégies de gestion souple de l'espace de travail et optimisation de l'espace

21. Dans son rapport, le Secrétaire général donne des informations sur le nombre d'occupants et de postes de travail actuels et prévus ([A/76/350](#), tableau 1 et par. 31). Si l'on part du principe que la capacité d'accueil maximale sera de 3 648 personnes, les estimations les plus récentes en matière d'effectifs donnent un total de 3 422 occupants et une capacité résiduelle potentielle de 226 personnes supplémentaires (nouveaux locataires ou membres du personnel chargés d'exécuter des activités nouvellement prescrites par l'Assemblée générale). Selon le rapport, à l'achèvement du projet de plan stratégique patrimonial, le nombre total de places allouées devrait être supérieur aux prévisions initiales, à condition que les mesures de lutte contre la pandémie aient été levées. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé qu'il était prématuré de supputer le nombre de personnes qui pourraient trouver place, à l'issue de la pandémie, dans les locaux assujettis aux modalités de gestion souple de l'espace de travail et qu'une augmentation du recours aux modalités de travail aménagées ne libérerait pas nécessairement de la place. **Le Comité compte que des informations supplémentaires sur les stratégies de gestion souple de l'espace de**

travail et l'optimisation de l'espace figureront dans le prochain rapport et qu'il sera procédé à une planification adéquate pour éviter les demandes concernant l'apport de changements aux plans (voir également par. 18).

22. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé qu'au cours de la période considérée, les entités suivantes ont emménagé dans le complexe du Palais des Nations : les services de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à Genève (55 personnes), la Global Executive Leadership Initiative (7 personnes) et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, y compris le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye (6 personnes). Il a également été informé que les revenus locatifs liés à ces nouveaux locataires se chiffraient à 249 000 dollars par an et seraient inscrits au chapitre 2 des recettes. **Le Comité recommande que l'on ajoute 193 200 dollars aux recettes totales prévues au chapitre 2 des recettes pour 2022, correspondant à la différence entre les recettes supplémentaires chiffrées à 249 000 dollars et les prévisions de dépenses concernant des services consultatifs dans le domaine de la valorisation chiffrées à 55 800 dollars (voir par. 34).**

Incidences environnementales et réduction de la consommation d'énergie

23. L'un des principaux objectifs du plan stratégique patrimonial est de réduire la consommation d'énergie du Palais des Nations d'au moins 25 % par rapport au niveau de référence de 2010 [A/66/279, par. 11 c) iv)]. Notant que plusieurs facteurs, notamment le remplacement des fenêtres rendu possible par un don du pays hôte avant le début des travaux du plan stratégique patrimonial (voir par. 24), avaient contribué à la réalisation de cet objectif, le Comité des commissaires aux comptes a recommandé de fixer le niveau de référence pour la consommation d'énergie à celui en vigueur à la date à laquelle le cahier des charges du plan stratégique patrimonial avait été approuvé par l'Assemblée générale, à savoir décembre 2015. L'équipe chargée du projet a donc revu l'objectif de réduction de la consommation d'énergie à atteindre dans le cadre du plan stratégique patrimonial et l'a fixé à 11,5 % par rapport au niveau de référence révisé, à savoir celui de 2015 (A/76/350, par. 36 à 39).

24. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que, conformément aux dispositions du code de la construction du pays hôte concernant le fait que la consommation d'énergie des nouveaux bâtiments doit être couverte en partie par des sources d'énergie renouvelables, des panneaux solaires ont été incorporés au toit du sixième étage du nouveau bâtiment permanent H. En outre, le toit des locaux du Portail de Pregny est équipé de panneaux solaires, et quatre auvents équipés de panneaux solaires abritent des bornes de recharge pour les véhicules électriques. Il a également été informé qu'un don de 50 millions de francs suisses fait par le pays hôte en 2013 avait servi à financer l'installation de panneaux solaires sur les toits des bâtiments A, B, C et S, ainsi que sur le toit de la tour de bureaux du bâtiment E, de même que l'isolation des toitures et le remplacement des fenêtres, ce qui avait contribué à la réduction de 25 % de la consommation d'énergie par rapport au niveau de référence de 2010 (voir par. 28).

25. Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, un complément d'information sur les incidences environnementales et la réduction de la consommation d'énergie. Il attend également avec intérêt de voir figurer dans le prochain rapport d'étape des informations supplémentaires sur le niveau de référence révisé en ce qui concerne la consommation d'énergie, des données sur la consommation d'énergie et sur les coûts de l'énergie et un complément d'information sur la puissance des panneaux solaires, les coûts et les économies qui seront faites.

Dispositifs de diffusion et de conférence

26. Au cours de la période considérée, les plans concernant les systèmes de diffusion et de conférence ont été revus afin de faciliter l'adoption de nouvelles technologies en matière d'audiovisuel sur IP (AVoIP), cette solution – très vite devenue la norme dans le secteur – ayant fait l'objet de propositions dans des réponses à l'appel d'offres qui restaient dans les limites de l'allocation budgétaire. Les plans ont également été révisés, de sorte que les dispositifs audiovisuels et les systèmes de diffusion utilisés dans les salles de conférence soient conformes aux normes les plus récentes en vigueur dans l'ensemble du Palais des Nations et permettre ainsi l'installation d'un système d'interprétation simultanée à distance et l'utilisation d'outils de connexion à distance dans les principales salles de conférence. Il faudra peut-être procéder à d'autres mises à niveau pendant les travaux restants pour pouvoir répondre à la forte augmentation de la demande de services de diffusion et de participation à distance, aux fins de la continuité des opérations, une fois les travaux de rénovation terminés (A/76/350, par. 42). À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que les technologies AVoIP avaient été mises en place pour la première fois à l'Office des Nations Unies à Genève dans deux salles de conférence qui avaient été rénovées grâce à des dons reçus ces dernières années et qu'elles étaient également utilisées dans le bâtiment de conférence temporaire. Les enseignements tirés avaient été communiqués aux équipes chargées de projets de construction dans des lieux d'affectation qui avaient commencé à rénover leurs installations de conférence. **Le Comité recommande de nouveau que le Secrétaire général fasse figurer dans le prochain rapport sur le budget-programme des informations récapitulatives concernant les investissements ayant trait aux répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les installations de conférence au Siège, dans les bureaux hors Siège et dans les commissions régionales (A/76/7, par. XI.28).**

Élimination des matières dangereuses

27. Le Comité consultatif rappelle qu'au chapitre 33 du projet de budget-programme pour 2022, le Secrétaire général a indiqué qu'un montant de 100 000 dollars permettrait de financer l'enlèvement et l'élimination des matières dangereuses, étape indispensable avant que l'on ne puisse procéder à des travaux d'entretien d'urgence dans des zones restant à rénover dans le complexe du Palais des Nations. Ayant posé la question, il a été informé que l'enlèvement des matières dangereuses était inscrit au cahier des charges du plan stratégique patrimonial, mais que le Secrétariat était tenu de veiller à ce que les bâtiments ou des parties de ceux-ci continuent de fonctionner en toute sécurité, conformément aux règles sanitaires et aux règles de sécurité du pays hôte, tant que l'entrepreneur n'en avait pas pris possession. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité rappelle qu'il avait recommandé qu'un montant de 100 000 dollars, correspondant aux ressources demandées pour l'enlèvement et l'élimination des matières dangereuses conformément à la réglementation en vigueur dans le pays hôte, soit retiré du budget du Plan stratégique patrimonial (A/76/7, par. XI.18).**

IV. Financement

Accord de prêt avec le pays hôte

28. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que, conformément à l'accord de prêt, le remboursement sur 50 ans commencerait en décembre 2021, étant donné qu'à la fin de la période considérée la totalité du prêt (125,1 millions de francs suisses) avait été utilisée et que le nouveau bâtiment H était occupé depuis mai 2021. Le remboursement de la partie du prêt destinée à la rénovation devrait commencer en

décembre 2024, c'est-à-dire l'année durant laquelle les travaux de rénovation du bâtiment E devraient s'achever (voir par. 16). Conformément aux résolutions [74/263](#) et [75/253 A](#) de l'Assemblée générale, un montant de 2 791 800 dollars a été prévu au chapitre 33 du projet de budget-programme pour 2022 aux fins du remboursement du prêt ([A/76/350](#), par. 66 à 68 ; voir également [A/76/6 \(Sect. 33\)](#), par. 33.17). **Le Comité consultatif remercie de nouveau le Gouvernement suisse du soutien constant qu'il apporte au plan stratégique patrimonial depuis son lancement (voir également par. 24).**

Gestion des imprévus

29. Il est indiqué dans le rapport que la gestion des imprévus continue de reposer sur l'analyse prévisionnelle effectuée par le cabinet indépendant de gestion des risques ([A/76/350](#), par. 69). Le modèle de risque le plus récent fait apparaître un niveau d'exposition au risque de 65,5 millions de francs suisses (67,1 millions si l'on inclut la hausse des coûts) pour un niveau de confiance de 80 %¹, soit un recul de 4,4 millions (hausse des coûts comprise) par rapport à l'estimation figurant dans le septième rapport d'étape annuel. Le montant de la provision pour imprévus, correspondant à la différence entre l'enveloppe de 836,5 millions de francs suisses allouée au projet et la dernière estimation des coûts de base, qui prend en compte la hausse des coûts, s'élève à 36,6 millions pour la période 2021-2025 et a augmenté de 21,0 millions par rapport à la période précédente (ibid., par. 71). Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que la réduction était principalement due au prix final des travaux qui avait été convenu dans le contrat concernant le coût maximal garanti pour la rénovation des bâtiments historiques datant des années 1930 et 1950, ainsi qu'au fait que les provisions à prévoir pour cause de pandémie avaient été moins élevées que prévu.

30. Selon le modèle de risque, compte tenu du montant de la provision et en l'absence de nouvelles mesures d'atténuation, la probabilité que l'enveloppe approuvée pour le projet suffise à couvrir les coûts du projet est de 16 % (ibid.). Les mesures d'atténuation prévues sont décrites aux paragraphes 76 à 78 du rapport et sont axées sur la phase d'appel d'offres et l'accord concernant le coût maximal garanti pour le bâtiment E, ainsi que sur le recensement, la hiérarchisation et la mise en œuvre de solutions possibles en matière d'analyse de la valeur (voir également par. 11 à 13 plus haut). Le Comité consultatif rappelle que, dans le précédent rapport d'activité, le niveau de confiance concernant l'achèvement du projet dans les limites du budget était de 4 % et qu'il était ensuite tombé à 2 % ([A/75/7/Add.12](#), par. 23 et 24, et résolution [75/253 A](#), sect. IX, par. 10).

Modalités d'ouverture des crédits et de mise en recouvrement des contributions et monnaie utilisée

31. Dans sa résolution [75/253 A](#), l'Assemblée générale a décidé de reprendre l'examen des modalités de mise en recouvrement des contributions destinées au plan stratégique patrimonial durant la partie principale de sa soixante-seizième session, de même que celui de la question de la monnaie qui servirait au calcul des crédits à ouvrir et des montants à mettre en recouvrement, et de revenir sur la question de l'ouverture d'un compte spécial pluriannuel à cette occasion (sect. IX, par. 20 et 21). Le Secrétaire général donne des informations sur ces questions aux paragraphes 81 à 88 de son rapport. **Le Comité consultatif affirme de nouveau qu'il s'agit de questions de politique générale qui relèvent de la compétence de l'Assemblée**

¹ Le point de référence « P80 » correspond au taux de confiance selon lequel le coût du projet ne dépassera pas le coût total dans 80 % des cas.

([A/75/7/Add.12](#), par. 27, [A/74/7/Add.13](#), par. 23, [A/73/576](#), par. 35, et [A/72/7/Add.25](#), par. 27).

V. Questions diverses

A. Valorisation du patrimoine foncier dont l'Organisation est propriétaire à Genève

32. À la section IX de sa résolution [75/253](#) A, l'Assemblée générale a souscrit à la recommandation du Comité consultatif consistant pour le Secrétaire général à présenter dans son huitième rapport d'étape une stratégie de valorisation affinée et à en indiquer les incidences sur les dépenses, en tenant compte, entre autres, des conséquences globales et à long terme de la pandémie et de l'évolution éventuelle du taux d'occupation prévu ([A/75/7/Add.12](#), par. 33). Dans son rapport, le Secrétaire général propose de confier à des consultants spécialisés le soin de procéder à de nouvelles études de valorisation, étant donné l'incertitude qui règne quant aux conséquences à long terme de la pandémie sur le marché du développement urbain à Genève et les effets de celles-ci sur la stratégie de valorisation présentée antérieurement. À cette fin, le Secrétaire général a demandé que l'Assemblée générale approuve des ressources d'un montant de 55 800 dollars pour 2022 au titre des honoraires des consultants qui seraient chargés d'actualiser la stratégie de valorisation, et une réduction correspondante des recettes prévues au chapitre 2 des recettes, qui seraient ramenées de 19 331 600 dollars à 19 275 800 dollars [[A/76/350](#), par. 95 à 98 et 118 e)].

33. Le montant proposé pour les activités de conseil serait compensé par les revenus locatifs annuels supplémentaires versés par la Fondation pour la Cité de la musique de Genève, conformément à un bail de 90 ans conclu en mars 2020 et assorti de droits à bâtir pour la Villa et le Parc des Feuillantines, pour un montant total de 25,6 millions de francs suisses (voir [A/76/350](#), par. 92 et 98). Dans le cadre des formalités à accomplir par la Fondation pour la Cité de la musique de Genève pour obtenir un permis de construire, un référendum portant sur les plans de la Cité de la musique a été organisé à Genève en juin 2021 et 50,86 % des électeurs ont voté contre le projet. Le bail est toujours en vigueur, mais il n'est pas certain que le projet se poursuive. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que la Fondation avait versé un loyer annuel de 284 444 francs suisses en 2020 et en 2021 et que le versement annuel suivant était dû au premier semestre de 2022. À supposer que ce versement ne soit pas reçu, les fonds disponibles suffiront cependant à couvrir les services de conseil.

34. **Le Comité consultatif encourage le Secrétaire général à continuer de s'attacher à optimiser les revenus à long terme en concluant pour les parcelles appartenant à l'Organisation à Genève des baux de longue durée répondant aux besoins des collectivités locales (voir également résolution [74/263](#), par. 25) et compte qu'une stratégie de valorisation actualisée sera présentée dans le prochain rapport d'étape. Il voit l'intérêt qu'auraient les activités de conseil et recommande que les dépenses de 55 800 dollars qui seraient engagées à ce titre soient financées au moyen des revenus locatifs versés par les nouvelles entités qui se sont installées dans le complexe du Palais des Nations pendant la période considérée (voir par. 22 plus haut).**

B. Projets non prévus dans le cahier des charges

Nouveau centre d'accueil des visiteurs

35. En ce qui concerne le don en nature concernant le nouveau centre d'accueil des visiteurs, qui sera situé dans l'enceinte du Palais des Nations, le Secrétaire général indique dans son rapport que les travaux de construction devraient commencer au début de 2022 et que le centre devrait ouvrir au début de 2024. Comme indiqué précédemment, le donateur a accepté de fournir 2,0 millions de francs suisses en vue de faciliter le fonctionnement du Centre et 1,5 million de francs suisses pour financer les gros travaux d'entretien, ce qui permettrait de couvrir les frais d'entretien à long terme après la fin de la période de garantie pendant au minimum 5 ans et au maximum 21 ans, en fonction de la méthode d'évaluation des coûts d'entretien annuels (A/76/350, par. 104 à 107). **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées relatives au nouveau centre d'accueil des visiteurs figureront dans le prochain rapport.**

Extension de la principale gare ferroviaire de Genève et de ses voies ferrées

36. Dans son sixième rapport d'étape, le Secrétaire général a indiqué que l'Office des Nations Unies à Genève avait conclu, avec la Ville de Genève et les Chemins de fer fédéraux suisses, un accord tripartite permettant de porter plus avant le projet de réaménagement des infrastructures régionales de transport visant à accroître la capacité d'accueil de la principale gare ferroviaire de Genève (A/74/452, par. 123). Au cours de la période considérée, un accord détaillé a été conclu et le Secrétaire général donne des informations à ce sujet dans son huitième rapport, comme demandé par l'Assemblée générale à la section IX de sa résolution 75/253 A (voir également A/75/7/Add.12, par. 38). L'accord prévoit que les Chemins de fer fédéraux suisses : a) remplaceront toutes les infrastructures sur lesquelles leur projet aura un impact, à leurs seuls frais et dans le lieu choisi par l'Office des Nations Unies à Genève, ce qui entraînera le remplacement de certaines routes et de certains équipements vieillissants ; b) feront un don en nature d'un montant maximal de 960 000 francs suisses, destiné à améliorer la mobilité et la sécurité dans le complexe, plus particulièrement dans le voisinage immédiat des terrains concernés ; c) verseront une compensation financière de 491 443 francs suisses pour les terrains cédés à titre permanent, conformément aux recommandations et conclusions issues d'une étude réalisée par des spécialistes extérieurs. Dans l'accord relatif au projet, il a également été confirmé que les travaux ne commenceraient pas avant 2025 et que, si les travaux relevant du plan stratégique patrimonial n'étaient pas terminés à cette date, les Chemins de fer fédéraux mettraient en place des mécanismes de coordination pour faire en sorte que les deux projets puissent être exécutés en parallèle (A/76/350, par. 108 à 112).

37. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'il n'y avait pas de précédents récents connus concernant des terrains qui auraient été cédés par l'ONU aux autorités d'un pays hôte. Le Secrétariat considère que la cession d'un terrain aux Chemins de fer fédéraux suisses était un événement exceptionnel qui tenait au fait qu'un terrain appartenant à l'ONU était situé en bordure d'une voie ferrée, et ne constituait nullement un précédent en ce qui concernait d'éventuelles cessions qui pourraient se produire à l'avenir. Le Comité a également été informé que, selon le Secrétariat, les conditions de la cession étaient conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, en particulier aux règles de gestion financière 105.23 et 105.24 relatives à la liquidation de biens.

38. Le Comité consultatif est d'avis que, compte tenu des circonstances exceptionnelles, la cession de terrains appartenant à l'ONU ne constitue pas un

précédent et compte qu'il sera fait état dans le prochain rapport du Secrétaire général de l'exécution de l'accord détaillé relatif au projet d'infrastructures des Chemins de fer fédéraux suisses.

39. Le Comité consultatif recommande également que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que, à l'avenir, toute demande de cession de terrains appartenant à l'ONU lui soit présentée selon qu'il conviendra, pour examen.

Garderie

40. Dans son rapport, le Secrétaire général a indiqué que l'initiative de l'Office des Nations Unies à Genève et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) portant sur la possibilité de construire une garderie sur un terrain appartenant à l'Office avait été mise en veilleuse, l'OMPI ayant l'intention de revoir le dossier de décision du fait des conséquences potentielles de la pandémie. L'OMPI devrait achever son examen à la fin de 2022 ([A/76/350](#), par. 113 à 115). Le Comité consultatif compte que des informations actualisées figureront dans le prochain rapport.

VI. Conclusion

41. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont énoncées au paragraphe 118 du rapport du Secrétaire général. **Sous réserve des recommandations et observations qu'il a formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne note du rapport du Secrétaire général.**

Annexe

A. Dépenses mensuelles effectives pour la période de janvier 2019 à septembre 2021

2019

(En francs suisses)

Type de coût	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total pour 2019
Construction et modernisation	2 823 270	1 439 123	1 606 054	1 434 484	1 158 348	1 064 889	2 993 814	1 377 668	–	4 315 650	3 454 196	14 360 824	36 028 320
Études techniques, services de consultants et experts extérieurs	(301)	1 656 593	313 469	21 437	2 344 081	683 333	823 264	385 615	2 126 669	1 040 049	462 042	2 407 558	12 263 810
Dépenses connexes							4 470	15 012		3 800	2 280	4 341	29 903
Équipe chargée de la gestion du projet et équipe opérationnelle spécialisée	281 059	298 715	327 207	300 630	305 170	363 182	255 789	318 800	409 361	479 391	342 379	335 035	4 016 718
Voyages	7 651	6 012	6 786	17 406	–	5 747	6 216	16 360	4 048	4 351	(724)		73 852
Total	3 111 679	3 400 442	2 253 516	1 773 957	3 807 599	2 117 150	4 083 553	2 113 455	2 540 079	5 843 241	4 260 174	17 107 758	52 412 604

2020

(En francs suisses)

Type de coût	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total pour 2020
Construction et modernisation	(511 710)	1 115 857	10 545 808	7 215 422	4 466 071	1 333 157	2 592 414	4 656 476	4 372 921	4 807 439	5 432 078	11 274 081	57 300 015
Études techniques, services de consultants et experts extérieurs	(1 765 857)	686 748	2 908 189	1 457 710	760 436	657 675	1 050 683	1 742 660	511 664	1 178 978	1 094 193	2 118 372	12 401 453
Dépenses connexes	–	242 903	4 378	37 097	16 087	–	16 411	31 759	56 715	738	287 834	381 137	1 075 059
Équipe chargée de la gestion du projet et équipe opérationnelle spécialisée	290 189	318 623	320 516	331 887	430 338	517 535	468 996	397 988	325 496	340 237	346 604	332 824	4 421 233
Total	(1 987 379)	2 364 130	13 778 892	9 042 117	5 672 933	2 508 367	4 128 504	6 828 883	5 266 795	6 327 393	7 160 710	14 106 415	75 197 760

2021

(En francs suisses)

Type de coût	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Total de janvier à septembre 2021
Construction et modernisation	390	857 314	3 777 146	4 128 908	7 339 268	6 075 444	5 322 728	7 083 926	7 476 623	42 061 747
Études techniques, services de consultants et experts extérieurs	32 832	908 454	823 625	799 280	997 577	957 576	661 118	501 344	1 502 865	7 184 671
Dépenses connexes			690 433	2 338 412	1 666 216	526 079	273 888	205 829	897 243	6 598 100
Équipe chargée de la gestion du projet et équipe opérationnelle spécialisée	271 472	284 737	287 861	328 024	286 585	313 056	376 556	270 412	249 350	2 668 053
Voyages			269					36	820	1 125
Total	304 694	2 050 505	5 579 334	7 594 624	10 289 646	7 872 156	6 634 291	8 061 548	10 126 901	58 513 697

B. Dépenses mensuelles estimatives pour la période d'octobre à décembre 2021

(En francs suisses)

Type de coût	Octobre	Novembre	Décembre	Total d'octobre à décembre 2021
Construction et modernisation	9 808 890	9 780 866	8 723 921	28 313 677
Études techniques, services de consultants et experts extérieurs	387 247	232 334	387 247	1 006 827
Dépenses connexes	333 453	1 447 635	63 761	1 844 849
Équipe chargée de la gestion du projet et équipe opérationnelle spécialisée	416 721	416 721	357 783	1 191 224
Voyages	13 688	17 292	17 292	48 272
Total	10 959 999	11 894 847	9 550 004	32 404 850

C. Prévisions de dépenses mensuelles pour la période de janvier à décembre 2022

(En francs suisses)

Type de coût	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total pour 2022
Construction et modernisation	14 168 750	15 677 456	15 814 572	9 930 523	6 771 432	6 076 558	5 161 147	4 434 923	5 107 045	6 986 308	7 637 727	7 547 152	105 313 592
Études techniques, services de consultants et experts extérieurs	3 758 649	1 739 710	1 200 222	1 393 418	1 343 811	1 026 515	1 076 792	903 262	903 905	949 635	950 281	950 927	16 197 126
Dépenses connexes	1 279 940	501 550	1 004 957	429 126	243 965	251 926	259 672	320 716	2 724	809 005	567 778	557 669	6 229 027
Équipe chargée de la gestion du projet et équipe opérationnelle spécialisée	325 435	325 869	326 303	326 738	327 174	327 610	328 047	328 485	328 922	329 361	329 800	330 240	3 933 985
Voyages	4 167	4 167	4 167	4 167	4 167	4 167	4 167	4 167	4 167	4 167	4 167	4 167	50 000
Total	19 536 940	18 248 752	18 350 220	12 083 972	8 690 549	7 686 776	6 829 824	5 991 552	6 346 763	9 078 476	9 489 753	9 390 155	131 723 731